

la publication des ordonnances,* le mal s'estant augmenté et pénétré jusque dans la ville de Lyon, où se fait tout le commerce du pays, et en la quelle fréquentent ordinairement les habitants de ceste" ville ; ils ont appris que, notwithstanding le péril et danger qu'il y a en la dicte fréquentation, plusieurs des habitants ne laissent d'aller et venir en la dicte ville, comme s'il n'y avoit aucun mal ; retirer en leurs maisons les habitants, de Lyon qui affluent de tous côtés aux entours de ceste ville ; mesme tâchent, par tous les moyens, aucuns d'eux, de s'introduire et loger en ceste ville, au grand péril de la santé d'icelle, ce qui leur est facile par la grande négligence des notables commis à la garde des portes, qui ne se rendent aux portes que sur les sept à huit heures du matin et en sortent une heure ou deux avant la nuit close ; oultre qu'ils absentent des portes plusieurs heures de jour. Qui est le sujet qu'ils ont fait convoquer la présente assemblée (1). »

Après délibération, la résolution suivante est prise par les notables :

« On sait que nous avons grande occasion de louer et remercier Dieu de ce qu'il nous a préservés, jusqu'à présent, du mal contagieux; que, puisqu'il luy a pieu d'en affliger la ville de Lyon, que nous devons, pour quelque temps, et jusqu'à ce que le mal cesse, nous abstenir de fréquenter la dicte ville et aussi les habitants d'icelle ; de deffendre l'entrée en ceste ville ny en la prévosté, sinon pour ceux qui y auront des maisons, et prendre garde de plus près aux portes de la ville qu'il n'a esté devant faict. Pour quoy faire, ils ont trouvé à propos de ne laisser que deux des portes ouvertes, et que, au lieu de deux, il soit mis trois notables à chascune des portes, affin qu'ils se

(1) La maladie qui ravageait l'Italie depuis l'année précédente, fut apportée en France par des soldats revenant du Milanais ; elle se déclara au milieu de juillet, dans le village de Vaux, aux portes de Lyon, où elle ne pénétra que dans les derniers jours de septembre.